



COMMUNIQUE DE PRESSE

Autorégulation : le courtage d'assurance répond favorablement au projet de réforme

Paris, le 7 septembre 2018

A l'initiative de la Direction Générale du Trésor, une réflexion a été entamée depuis plusieurs mois avec les organisations professionnelles représentatives du courtage d'assurances afin d'étudier les voies qui permettraient de renforcer l'accompagnement des courtiers en assurances pour faire face aux défis règlementaires (DDA, RGPD...) et technologiques croissants (numériques, nouveaux acteurs...).

Cette réforme structurelle s'inscrit dans la perspective d'une modernisation nécessaire du rôle et des missions de nos organisations professionnelles vers davantage d'autorégulation. Elle est soutenue par les principales organisations, notamment la CSCA, PLANÈTE COURTIER et l'ANACOFI qui représentent plus de deux tiers du chiffre d'affaires du courtage d'assurances et par la plupart des professionnels interrogés, qui y voient une étape supplémentaire vers davantage de professionnalisation de tous les acteurs et donc plus de confiance et de protection pour les consommateurs.

Le projet repose, très simplement et au bénéfice de tous, sur un principe de délégations de service public confiées à des organisations représentatives de la profession et agréées par l'ACPR pour accompagner l'ensemble des courtiers sur des obligations essentielles à leur activité, tels que la médiation, la capacité et la formation professionnelles, les conditions d'accès et d'exercice...

C'est dans ce cadre qu'un amendement, au projet de loi PACTE ou dans un autre véhicule législatif à venir, a été élaboré avec les acteurs de la place du courtage d'assurances et fait encore aujourd'hui l'objet de discussions pour permettre une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020, conformément aux objectifs affichés par la Direction Générale du Trésor.

« Loin de représenter une surtransposition, une telle évolution du système, dont les contours restent à définir mais à l'image de ce qui a été fait pour les CIF, souvent courtiers, permettrait à la fois aux professionnels de devenir un peu plus responsables de leur destin et de mettre en cohérence le fonctionnement au quotidien de la régulation de certaines catégories d'intermédiaires de nos métiers, que nous représentons », déclare David CHARLET, Président de l'ANACOFI et de l'ANACOFI Assurances

Dans cette perspective, la CSCA et PLANETE COURTIER, ont par ailleurs entamé des discussions pour examiner les modalités de leur rapprochement afin d'être plus forts et plus efficaces pour répondre aux objectifs fixés et s'inscrire dans une démarche de modernisation de notre profession.

Préalablement, ce rapprochement fera l'objet d'une consultation interne et d'un vote des organes décisionnaires des deux syndicats.

« Ce rapprochement va dans le sens de l'Histoire et s'inscrirait dans la continuité et la cohérence des actions entreprises par la CSCA et PLANETE COURTIER ces derniers mois pour permettre la naissance d'une organisation professionnelle unie et œuvrant au sein de l'ANCIA, au service de l'ensemble des courtiers pour accompagner le secteur dans ses évolutions, à l'aune des nouvelles réglementations et des enjeux de protection des consommateurs », déclarent Bertrand de SURMONT, Président de la CSCA et Laurent OUAZANA, Président de PLANETE COURTIER.

Contacts presse

ANACOFI : Marie LALANDE - 01 40 02 03 74 – m.lalande@anacofi.asso.fr

CSCA : Catherine DUFRENE – 01 48 74 43 79 / 06 86 04 82 36 – cdufrene@csca.fr

PLANETE COURTIER : Brune LITTAYE - 01 53 53 14 42- blittaye@planetecourtier.com

L'ANACOFI en bref

L'ANACOFI est la première instance française de représentation des Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseils en Finance et Développement d'Entreprises mais aussi des Courtiers en Assurance vie et en opérations de banque. Nous occupons la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant nos métiers et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux. L'ANACOFI contrôle la principale association de Conseils en Investissements Financiers (46% des effectifs nationaux), la première association d'Intermédiaires en Opérations de Banques par le nombre d'entreprises, le premier syndicat de courtiers en assurance-vie par le nombre d'entreprises et l'une des plus importantes associations d'agents immobiliers (patrimoniaux). L'ANACOFI est membre de la CPME. Avec sa Confédération, elle représente plus de 5000 entreprises, pèse plus de 25 000 emplois directs et 55 000 générés dans sa sphère d'activité immédiate (avec filiales et sociétés liées aux membres).

L'ANACOFI est l'une des 10 principales associations IFA/FA au Monde. Le chiffre d'affaires généré par nos membres avoisine 2,6 Md€ et génère plus de 6 Md€ de PIB. Elle est inscrite aux registres des représentants d'intérêts de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de transparence de l'Union Européenne.

La CSCA en bref

La Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA) est l'organisation représentative historique du courtage d'assurances et de réassurance en France. Elle représente plus de 70 % du chiffre d'affaires de la profession et détient en nombre d'entreprises représentées la majorité au niveau de la branche professionnelle ; son audience est de 73,12% en nombre de salariés de la branche. La CSCA est composée de 7 Chambres régionales : la CSCA Est, la CSCA Ile-de-France & Ouest, la CSCA Méditerranée, la CSCA Midi-Pyrénées, la CSCA Nord, la CSCA Rhône-Alpes & Auvergne, la CSCA Sud-Ouest, et d'une Chambre catégorielle : La CSCA-UCAMAT.

PLANETE COURTIER en bref

Indépendants dans l'âme, les courtiers d'assurances ont une ambition commune : faire entendre leur voix, accroître leur rayonnement. De cette ambition est né le Syndicat Français du Courtage d'Assurance, PLANETE COURTIER, organisation patronale permettant à toutes les typologies d'exercice de la profession de courtier d'assurance d'être représentées équitablement quelle que soit leur taille pour défendre la profession en France et en Europe.